



CONSEIL COMMUNAL DU 28 FÉVRIER 2023

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 28 février 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,
Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Jean-François
MISSAIRE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f. – Secrétaire

Excusés : **Anny DEVILLERS, Échevine**
Raphaël LEBLANC, Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.07H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Devillers, Échevine, de Monsieur Leblanc et Monsieur De Rive, Conseillers, et de Madame Jacob, Directrice générale.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers qu'il n'a reçu aucune demande de point supplémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour.

2. Communications

2.1. Chiffres de la population scolaire au 15 janvier 2023

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des chiffres de la population scolaire de l'École communale au 15 janvier 2023.

	Implantation de Fexhe	Implantation de Voroux
Maternelle	56 élèves	37 élèves
Primaire	115 élèves	56 élèves
TOTAL	171 élèves	93 élèves

2.2. Arrêté du Commissariat d'Arrondissement pourvoyant au remplacement du Receveur régional

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que Madame la Commissaire d'Arrondissement a pourvu au remplacement de Monsieur Marc Pagnoul, Receveur régional de la Commune et du CPAS, actuellement en arrêt maladie.

Monsieur le Receveur a été remplacé par deux Receveuses régionales :

- Commune : Madame Françoise Baré
- CPAS : Madame Nathalie Lequet

Ces dernières assureront l'intérim pour la durée de l'absence de Monsieur Pagnoul.

2.3. Redevance sur l'inflexion de bordure dans les trottoirs (exercices 2023 à 2025)

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la redevance sur l'inflexion de bordure dans les trottoirs, adoptée par le Conseil en date du 27 décembre 2022, n'a appelé aucune mesure de tutelle et est donc pleinement exécutoire.

2.4. Redevance sur les concessions de cavurnes au cimetière (exercice 2023 à 2025)

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que la redevance sur les concessions de cavurnes au cimetière, adoptée par le Conseil en date du 24 janvier 2023, n'a appelé aucune mesure de tutelle et est donc pleinement exécutoire.

2.5. Prochaine séance du Conseil communal

Monsieur le Bourgmestre informe qu'exceptionnellement, une séance du Conseil se tiendra le **mercredi 15 mars 2023 à 20h00**, pour notamment adopter le Plan de pilotage *modifié* de l'école communale.

3. Motion demandant la libération du tournaisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de demander au Gouvernement fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour libérer notre concitoyen détenu arbitrairement en Iran.

Face à cette situation, le Collège communal a jugé plus qu'opportun de manifester tout son soutien, même si la mesure n'est que symbolique.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter cette motion.

À l'unanimité, le Conseil adopte la motion demandant la libération du tournaisien Olivier Vandecasteele, détenu en Iran.

4. Fabriques d'Église – Comptes 2022 – Décisions

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit de voter les comptes des Fabriques d'Église de Roloux, Noville et Voroux pour l'exercice 2022. Il ajoute que les Comptes 2022 de la Fabrique de Fexhe-le-Haut-Clocher sont arrivés à l'administration communale le 23 février 2023, soit après l'envoi des convocations. Pour autant que l'Évêché ait statué, ceux-ci seront portés à l'ordre du jour du Conseil du mois de mars.

4.1. Fabrique d'Église Saint-Pierre de Noville – Décision

Monsieur le Bourgmestre explique qu'après examen du compte, il est ressorti que la Fabrique d'église a perçu une « double » dotation communale : l'une de 3.500,00 euros et l'autre de 4.188,84 euros. Si la seconde était effectivement inscrite au budget communal, elle n'était nullement destinée à la Fabrique de Noville, mais à celle de Fexhe (reliquat de l'année 2021). Il s'agit d'une erreur comptable dans le chef de la Commune. Après discussion avec le trésorier de la Fabrique, le surplus de dotation sera remboursé à la Commune.

Ainsi, après remarques et corrections de l'Évêché et de la Commune, les montants suivants sont obtenus :

Recettes totales	27.503,71 €
Dépenses totales	11.278,03 €
TOTAL	+16.225,68 €

Tenant compte de l'ensemble des corrections et remarques, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2022 de la Fabrique d'Église de Noville.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte 2022 de la Fabrique d'Église Saint-Pierre de Noville.

4.2. Fabrique d'Église Saint-Lambert de Voroux – Décision

Monsieur le Bourgmestre indique que le Compte 2022 de la Fabrique d'Église de Voroux n'appelle aucune remarque ou correction particulière de la Commune.

Après corrections et remarques de l'Évêché, les montants suivants sont obtenus :

Recettes totales	35.630,41 €
Dépenses totales	29.561,28 €
TOTAL	+6.069,13 €

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le Compte 2022 de la Fabrique d'Église de Voroux.

À l'unanimité, Monsieur Missaire ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve le compte 2022 de la Fabrique d'Église Saint-Lambert de Voroux-Goreux.

4.3. Fabrique d'Église Saint-Jean-Baptiste de Roloux – Décision

À l'instar de la Fabrique de Voroux, Monsieur le Bourgmestre indique que le Compte 2022 de la Fabrique d'Église de Roloux n'appelle aucune remarque ou correction particulière de la Commune.

Après corrections et remarques de l'Évêché, les montants suivants sont obtenus :

Recettes totales	32.267,20 €
Dépenses totales	16.209,45 €
TOTAL	+16.057,75 €

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le Compte 2022 de la Fabrique d'Église de Roloux.

À l'unanimité, le Conseil approuve le compte 2022 de la Fabrique d'Église Saint-Jean-Baptiste de Roloux.

Monsieur Missaire signale qu'il est dommageable que la Fabrique de Fexhe n'ait pas remis son compte 2022 à temps, d'autant plus que, fin de l'année passée, un travail important a été réalisé en amont avec la Commune et l'Évêché pour ajuster une série de documents.

5. **Budget 2023 – Octroi d'un douzième provisoire**

Monsieur le Bourgmestre explique que, si le budget a été réceptionné complet par l'autorité de tutelle en date du 15 février 2023, celui-ci n'est pas encore exécutoire. Ainsi, en application de l'article 14 du Règlement Général sur la Comptabilité communale et afin d'assurer la continuité du service public, il convient d'octroyer un nouveau douzième provisoire.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer un nouveau douzième provisoire.

À l'unanimité, le Conseil octroie un douzième provisoire.

6. **Cimetières – Validation de la liste des sépultures d'intérêt historique et social de Voroux et de Roloux**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de valider la liste des sépultures d'intérêt historique et social situées aux cimetières de Voroux-Goreux et de Roloux. Ces sépultures revêtent un caractère particulier du fait, par exemple :

- Du rôle joué par une personne dans la vie du village ;
- De la fonction occupée par une personne (bourgmestre, échevin, receveur ou secrétaire communal) ;
- De l'architecture exceptionnelle d'une sépulture ;
- Etc.

Un travail similaire est en cours de finalisation pour le cimetière de Fexhe.

L'attention des Conseillers est également attirée sur le fait que ces sépultures seront entretenues par la Commune.

Madame Clavir demande comment le choix des sépultures a été réalisé. Madame Nachtergaele répond que le travail a été réalisé de la façon la plus objective possible. Elle reconnaît toutefois qu'il peut y avoir eu des oublis dans l'établissement des listes et s'en excuse.

Monsieur Missaire indique qu'il y a une faute d'orthographe dans un document qui a été transmis aux Conseillers. Madame Nachtergaele répond que la faute a déjà été corrigée.

Madame Clavir demande si ces tombes ne peuvent pas être reprises par les Fabriques d'église. Madame Nachtergaele répond négativement. Monsieur Missaire indique cependant que la Fabrique de Voroux a pris à sa charge la réparation de certaines sépultures, il y a quelques années de cela.

Monsieur le Bourgmestre propose de valider la liste proposée.

À l'unanimité, le Conseil valide la liste des sépultures d'intérêt historique et social des cimetières de Voroux-Goreux et de Roloux.

7. Marché public - Approbation des conditions et du mode de passation du marché « Raccordement des particuliers à l'égout public »

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le marché de travaux pour les raccordements des particuliers à l'égout public. Le précédent est arrivé à échéance fin de l'année passée.

Elle rappelle également que ce marché ne coûte rien à la Commune dans la mesure où les particuliers paient directement l'entrepreneur auquel le marché a été attribué. Le rôle de la Commune consiste à vérifier la conformité du devis remis au particulier par rapport au cahier des charges ainsi que la délivrance des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

L'estimation étant inférieure à 140.000 euros, le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

À l'unanimité, le Conseil adopte les conditions et le mode de passation du marché « Raccordements des particuliers à l'égout public ».

8. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.24H.

Huis clos

L'ordre du jour étant apuré, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.29H.

* * *

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE